

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Séance du 30 juin 2020

\*\*\*\*\*

N° 2020 - 20

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	15	L'an deux mil vingt, le 30 juin à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	9	
<b>Votants :</b>	10	
<b>Nombre de voix :</b>	15	
<b>Date de la convocation :</b>	22 juin 2020	

**Présents :** Mmes BOURDONCLE et MAERTEN, MM. BERTELLI, DEPRINCE, HEBRARD, LAMOLINAIRIE, REGAMBERT, TOURREL et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

**Absents excusés :** MM. ALAZARD, BONSSANG, MOLLE, RESONGLES et VALETTE.

**Assistaient à la séance :** Mme LAYMAJOUX (Conseil Départemental TSG – Direction de l'Agriculture et de l'Environnement)  
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET : ADHESION A AMORCE**

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les Communes, les Intercommunalités, les Syndicats Mixtes, les Régies, les SEM, les Départements, les Régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette Association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

L'adhésion pour le 2° semestre 2020 s'élève à 545 euros.

\*  
\*\*

En conséquence, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à adhérer à l'association AMORCE au titre de la compétence Déchets ménagers,
- désigne Monsieur Michel WEILL pour représenter l'Association en tant que titulaire au sein des diverses instances et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- désigne Monsieur Jean-Luc DEPRINCE comme membre suppléant en cas d'absence de Monsieur WEILL,
- indique que la cotisation correspondante sera inscrite dans le Budget Primitif.

Fait et délibéré le 30 juin 2020

Le Président,  
Michel WEILL

